



F. Larrey

Océan Indien

Ilot de Bandré, Commune de Bandré, Mayotte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



ACQUÉRIR

MAYOTTE

le Conservatoire du littoral protège sur l'île de Mayotte,

2 763 HA

répartis sur **21** SITES



LA RÉUNION

le Conservatoire du littoral protège sur l'île de La Réunion,

1 874 HA

répartis sur **18** SITES



445 HA
domaine terrestre acquis

2 211 HA
cinquante pas géométriques ou DPM* "sec" affectés ou attribués

107 HA
domaine privé de l'État affectés

1 690 HA
domaine terrestre acquis

152 HA
cinquante pas géométriques ou DPM* affectés

26 HA
domaine privé de l'État affectés

6 HA
servitude au profit du Conservatoire

POURSUITE DE L'AFFECTATION DE LA ZONE DES PAS GÉOMÉTRIQUES

Dans le cadre de la stratégie foncière d'intervention du Conservatoire 2015-2050, une première convention d'affectation des espaces naturels de la zone des pas géométriques (domaine public maritime « sec ») avait été signée le 20 décembre 2016 au profit de l'établissement. Une seconde vague d'affectation doit faire l'objet de découpages pour tenir compte d'équipements et d'aménagements structurants pour l'île, existants ou à venir. Les échanges se poursuivent avec les services de l'Etat dans ce sens.

ACQUISITION RASSI CHODONI

(Commune de Bouéni)

La procédure d'acquisition auprès du Conseil départemental de 12,5 ha d'espaces naturels situés à Bouéni s'est poursuivie en 2019 (division et bornage) et devrait aboutir à une vente en 2020.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE AU CAP LA HOUSSAYE (Commune de Saint-Paul)

Le Conservatoire du littoral mène depuis 20 ans des acquisitions foncières sur le site du Cap La Houssaye (210 ha acquis à l'amiable) afin de préserver ce paysage exceptionnel de savane à la végétation herbacée dominante, tout en confortant son accès au public.

Afin de mettre en place une gestion globale de tout le site, d'achever le processus d'acquisition et de débloquer une structure foncière complexe, deux enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire (sur 78 hectares) se sont tenues en octobre 2019 à Saint-Paul. La maîtrise foncière globale du site permettra à terme de le restaurer et de le mettre en valeur au travers d'un plan de gestion qui fera l'objet d'une large concertation avec tous les acteurs concernés.

En parallèle, deux acquisitions amiables se sont finalisées sur ce site en mai et juin 2019 pour respectivement 0,87ha et 8ha21. L'année 2020 sera consacrée à la finalisation de la phase administrative du projet d'acquisition foncière amendé après enquête publique, à la poursuite et l'approfondissement de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi qu'à la continuation des acquisitions amiables ou à l'engagement de celles par voie d'expropriation.



CAP LA HOUSSAYE, LA RÉUNION

F. Larrey

AMÉNAGER

MAYOTTE



BAIE DE DZOUMOGNÉ

(Commune de Bandraboua)

AMÉNAGEMENT DU SENTIER LITTORAL

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un premier tronçon de sentier littoral, au cœur de la baie de Dzoumogné ont été confiées au cabinet Esprit du Lieu. Ce tronçon s'étend sur environ 6 km de bande littorale, du village de Bouyouni à celui de Bandraboua. La tranche ferme du tronçon vise à rejoindre la jetée sucrière de Mgwédajou, réaménagée dans le cadre du projet centre bourg de la commune. Le tronçon de sentier littoral traverse l'arrière mangrove et la mangrove de Dzoumogné, permettant à tous la découverte de cet espace protégé ainsi qu'une nouvelle perception du Nord de l'île. Une première tranche de travaux est envisagée début 2020.



ÉTAT PROJETÉ
DE LA MANGROVE
DE DZOUMOGNÉ

Esprit du lieu



FORMATION PRATIQUE
ET THÉORIQUE À LA LUTTE
CONTRE LES ESPÈCES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES

POINTE ET PLAGE DE SAZILEY ET CHARIFOU

(Commune de Saziley)

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA FORÊT SÈCHE

Dans le cadre de la révision du plan de gestion, le Conservatoire botanique a mis en évidence en 2017 que le secteur de la Pointe de Saziley abrite plusieurs espèces patrimoniales, mises à mal par l'activité agricole insuffisamment maîtrisée (défrichements et brûlis) qui favorise la progression d'espèces végétales exotiques envahissantes. Suite à un appel à



projet de l'AFB, le projet de sauvegarde des habitats rares et dégradés de la forêt sèche, actuellement engagé par le Conservatoire, vise la reconquête progressive de ces espaces naturels, la plantation d'espèces indigènes et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).

SAZILEY (Commune de Saziley)

REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE « MAISON DES GARDES »

Le Conseil des rivages, lors de sa séance de 2018, avait décidé de différer la démolition du bâtiment en attendant un nouveau projet de valorisation associé à la gestion du site. En concertation avec les partenaires concernés, il est désormais envisagé une transformation de l'ancienne « maison des gardes » en aire de bivouac (abri pour hamacs).



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ



MAYOTTE

AMÉN

BAIE DE SOULOU ET ILOT BANDRÉLÉ

(Communes de Tsingoni, Mtsangamouji et Bandrélé)

SCHÉMAS D'INTENTIONS PAYSAGÈRES ET DE PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Deux schémas d'intentions paysagères ont été produits afin de donner un cadre global et cohérent aux futurs aménagements susceptibles d'être réalisés sur les sites de la Baie de Soulou (Communes de Tsingoni et

Mtsangamouji, création d'un sentier littoral et mise en valeur des richesses de la baie et des vestiges de son ancienne usine sucrière) et de l'Ilot Bandrélé (Commune de Bandrélé, aménagements pour l'accueil des visiteurs).



SCHÉMA D'INTENTION PAYSAGÈRE, ÎLOT BANDRÉLÉ

Esprit du lieu

MASSIF DE LA MONTAGNE À SAINT-DENIS

(Site de La Grande Chaloupe, communes de Saint-Denis et La Possession)

CRÉATION DE DEUX AIRES NATURELLES DE STATIONNEMENT

Appuyé par le cabinet Esprit du Lieu, maître d'œuvre, et sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant le Conseil départemental, la Direction des affaires culturelles et le Parc national, le Conservatoire du littoral a notifié un marché de travaux pour permettre la réalisation de deux aires naturelles de stationnement permettant de requalifier deux accès sur le site de La Grande Chaloupe. Les travaux débuteront fin 2019 pour s'achever au cours du premier trimestre 2020. Cette opération, cofinancée par le FEDER, est chiffrée à 140 000€ T.T.C.



PLAN MASSE DE L'AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT À SAINT-BERNARD

VASIÈRE DES BADAMIERS (Commune de Dzaoudzi-Labattoir)

DIAGNOSTIC PRÉ-DÉMOLITION DES BÂTIMENTS ET OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC



VASIÈRE DES BADAMIERS

Le Conservatoire du littoral a acquis en 2009 les bâtiments d'un ancien chantier naval à Fougoujou en bordure de la Vasière des Badamiers, dans l'objectif d'y installer un centre d'éducation à l'environnement en partenariat avec les collectivités locales. Ce projet n'ayant pas pu se concrétiser, un réaménagement du site est désormais prévu afin de permettre l'ouverture au public de cette « fenêtre littorale » en connexion directe avec le sentier de la Vasière des Badamiers. Le diagnostic des bâtiments a été réalisé en 2019 préalablement à leur démolition prévue en 2020.

AGER

LA RÉUNION




VUE AÉRIENNE
DE L'ÉTANG DU GOL

TOUR D'OBSERVATION
DE L'AVIFAUNE



L'ÉTANG DU GOL

(Communes de Saint-Louis et l'Étang Salé)

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET ACCUEIL DU PUBLIC

Le Conservatoire du littoral a retenu le groupement LEU REUNION ET LAB REUNION pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements légers et réversibles permettant de favoriser l'ouverture au public, dans le respect de la sensibilité écologique du site et des aménités paysagères. Le programme a été élaboré en partenariat avec la commune de Saint-Louis et le gestionnaire du site la CIVIS. Le budget global (Etudes et travaux) est évalué à 750 000€ T.T.C. Les travaux sont prévus au cours du second semestre 2020.

POINTE AU SEL

(Commune de Saint-Leu)

RESTAURATION DES PLAGES DE PONTES DE TORTUES MARINES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage octroyée à l'association CEDTM, ce sont 4000 jeunes plants produits avec le concours de l'association « Piton Saint-Leu Lève la Tête » qui ont été mis en terre pour restaurer la plage de pontes de tortues marines du cimetière de Saint-Leu.

L'association CEDTM a mobilisé 1800 bénévoles (1000 scolaires et 800 adultes) à travers 120 ateliers de plantation et de sensibilisation. L'entretien (dégagement de plantation et arrosage) est assuré par des salariés en insertion professionnelle de l'association « Piton Saint-Leu Lève La Tête ».



CHANTIER MARMAILLES
DE PLANTATIONS
ORGANISÉ PAR LE CEDTM




GÉR

MAYOTTE

POINTES ET PLAGES DE SAZILEY ET CHARIFOU, BAIE DE SOULOU, DE DAPANI ET DZOUMOGNÉ LUTTE CONTRE LES OCCUPATIONS ILLÉGALES DU DOMAINE PUBLIC

L'exécution des jugements de contravention de grande voirie sur le site des Cratères de Petite Terre s'est poursuivie en décembre 2018, avec la démolition de 6 constructions illégales à La Vigie. A ce jour, 17 jugements restent en attente d'exécution, dont 16 pour mise en culture de parcelles.

Des nouvelles procédures de mise en demeure ont été engagées pour des occupations sans titre de parcelles, sur les sites des Pointes et plages de Saziley et Charifou (Maoussi), de la Baie de Soulou, de Dapani de Dzoumogné.



VISITE COMMENTÉE
DU LAC DE DZIANI
KARIHANI

RENCONTRE RÉGIONALE DES AGENTS DU LITTORAL DE L'Océan Indien

En partenariat avec le CNFPT de Mayotte et avec le soutien de l'AFB, des journées de sensibilisation aux métiers d'agent du littoral de Mayotte et d'échanges avec une délégation

d'agents de La Réunion se sont tenues du 17 au 20 septembre 2019. Ces échanges permettent de conforter le réseau régional d'agents du littoral et de renforcer leurs compétences.



CONSTRUCTIONS
SANS TITRE SUR L'ÎLOT
M'TZAMBORO

ILÔT M'TZAMBORO (Commune de M'Tzamboro) INVENTAIRE DES CONSTRUCTIONS

Un inventaire des constructions à usage commercial érigées sans autorisation a été réalisé en 2019 par l'ADINM. La démolition des constructions non régularisables est prévue en 2020.

PLAN DE GESTION

La révision du plan de gestion du site des Pointes et Plages de Saziley et Charifou (groupement BIOTOPE/CBNM), ainsi que la rédaction du plan d'aménagement forestier des mangroves par l'ONF se sont achevées en 2019.

ER

LA RÉUNION



CAP LA HOUSSAYE

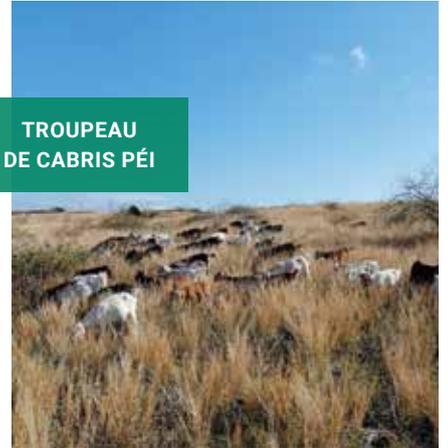
(Commune de Saint-Paul)

PÂTURAGE PAR LES RACES LOCALES

Dans le cadre de la réflexion menée sur les modalités de gestion de la savane du Cap La Houssaye, le Conservatoire du littoral a contractualisé avec l'Association pour la promotion du patrimoine et de l'écologie à La Réunion (APPER) pour la mise en place d'une expérimentation de pâturage dirigé, corrélée à une expérimentation de brûlage dirigé menée en partenariat avec le SDIS.

Œuvrant pour la préservation du patrimoine local, l'APPER a privilégié une démarche participative en invitant les éleveurs locaux de cabris Péï et de bœufs Moka à participer au projet par la mise à disposition d'animaux. Le pâturage dirigé est un moyen de gestion écologique des paysages de savane, les races animales locales étant rustiques et adaptées à ces espaces naturels.

TROUPEAU DE CABRIS PÉI



GRANDE ANSE

(Commune de Petite-île)

RESTAURATION DES HABITATS DU GECKO VERT DE MANAPANY



GECKO VERT DE MANAPANY

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'actions en faveur du Gecko vert de Manapany, le Conservatoire a renouvelé la convention avec Nature Océan-Indien pour permettre à cette

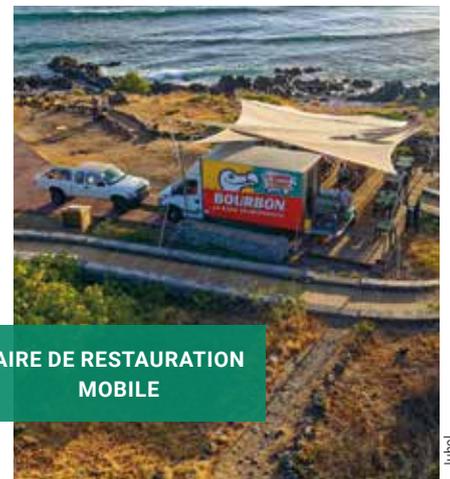
association d'y réaliser, sur deux hectares et pour une période de trois années, des travaux de restauration des habitats naturels favorables aux populations de Gecko vert de Manapany.

POINTE TROIS-BASSINS

(Commune de Trois-Bassins)

APPEL À PROJETS POUR LA RESTAURATION MOBILE

La convention d'occupation temporaire consentie au snack « Trois Bassins Surfing » a été prorogée jusqu'à fin 2019. Conformément aux règles sur les activités économiques sur le domaine public, une mise en concurrence a été lancée en septembre 2019 pour le renouvellement à partir de 2020 de cette activité de restauration mobile.



AIRE DE RESTAURATION MOBILE

L'ÉQUIPE

DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL
POUR LES RIVAGES DE L'OcéAN INDIEN

PARIS

Alain Brondeau (Délégué)
Céline Siguret
Eric Sireau



ANTENNE DE LA RÉUNION

Oliver Bielen (délégué adjoint pour l'Océan Indien)
Nicolas Boulard
Aurélie Cornuejols
Nathalie Destremx
Quentin Riviere

14, rue de Crémont - 97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 23 59 61
ocean-indien@conservatoire-du-littoral.fr



ANTENNE DE MAYOTTE

Cris Kordjee (responsable de l'antenne Mayotte)
Kamardine Ahamed
Jérémy Brightman
Yohann Legraverant

Route Nationale - 97670 Coconi
Tél. : 02 69 62 31 06
mayotte@conservatoire-du-littoral.fr



F. Larrey

Site de Cayenne, Commune de Sainte-Rose, La Réunion



Conservatoire du
littoral

Délégation Outre-mer
4, place Denfert-Rochereau
75014 Paris
Tél. 01 44 63 56 60
dom@conservatoire-du-littoral.fr